

communiqué

PDMI : La RN 19 oubliée

Avec la présentation des 157 millions de crédits pour le PDMI franc-comtois 2009-2014, le constat à faire est simple : l'État n'assumera pas les engagements prévus pour les routes de Haute-Saône, les aménagements routiers d'importance, le désenclavement des territoires et la sécurité de ses habitants.

Par rapport aux engagements du précédent Contrat de plan (programme spécifique RN 19 compris) c'est une baisse de crédits de plus 43 %. Pour la RN 19, les choix arbitraires du PDMI ont confirmé les rumeurs dont la presse s'est fait largement écho : la mise à 2 x 2 voies de la RN 19 sera cantonnée à la portion entre AMBLANS et LURE.

Or, dans le cadre des nouveaux programmes de développement et de modernisation des itinéraires, l'aménagement en 2 x 2 voies de la RN 19 avait fait l'objet d'une convention intervenue le 29 Avril 2000 entre l'État, les régions et les départements concernés. Ce statut a d'ailleurs été réaffirmé par le protocole de juillet 2006 signé par Dominique PERBEN, Ministre des transports de l'époque, qui y confirmait le plan de financement et qui surtout arrêtaient un calendrier précis. Ce protocole prévoyait notamment l'achèvement complet en 2014 de la section CALMOUTIER/RD 64 (LURE) permettant de desservir les bassins économiques de VESOUL et de LURE. L'État ne respecte donc par le calendrier prévu initialement et le protocole au détriment des habitants des villages concernés. Parallèlement, à la dimension économique de l'urgente mise à 2 x 2 voies de la RN 19, la question sanitaire était devenue également primordiale avec l'ouverture en octobre prochain du Centre hospitalier intercommunal de VESOUL.

L'annonce par voie de presse du PDMI a plongé les élus dans la stupéfaction et l'indignation car il était porteur d'espoir pour les populations qui subissent le trafic de la RN 19 au quotidien notamment dans les communes d'Amblans, de Genevreville et de Pomoy.

Avec ce PDMI, les communes concernées, ses élus et les habitants ne peuvent que se sentir une nouvelle fois méprisés et écartés des grandes décisions de l'État et du gouvernement. Ces choix et ce recul étant d'autant plus incompréhensibles que la Déclaration d'utilité publique était acquise et permettait de commencer les travaux assez rapidement.

Jeudi 25 juin 2009

Jean-Michel VILLAUMÉ
Député-maire d'Héricourt

Jean-Pierre MICHEL
Sénateur - Conseiller général

Eric HOULLEY
Maire de Lure - Conseiller régional

Robert MORLOT
Conseiller général

Michel FEDERSPIEL
Conseiller général

Frédéric DEBELY
Maire d'Amblans et Velotte

Paul HENRY
Maire de Pomoy

Antoinette MARCHAL
Maire de Genevreville